

LES DROITS DE L'ENFANT

... en bref



Qu'est-ce que c'est ?

Les droits de l'enfant sont une catégorie des droits de la personne spécifiquement adaptés à l'enfant, tenant compte de son développement, de ses forces et de ses vulnérabilités particulières. Ces droits sont au coeur de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et reconnaissant l'enfant en tant que sujet de droit à part entière, avec notamment le droit à la participation et à la prise en compte de son intérêt supérieur.



Pourquoi c'est important ?

Tous les enfants ont des droits fondamentaux universels, lesquels leur permettent de survivre, de se développer et d'être protégé. Peu importe son âge, l'enfant est un acteur de ses droits. Parce qu'il est en apprentissage, les adultes et les autres enfants ont la responsabilité de le guider, de lui permettre d'évoluer et d'être protégé. Il est le mieux placé pour prévenir la violence et l'exploitation à son encontre, et les adultes et autres enfants doivent agir pour qu'il vive à l'abri de l'abus et la négligence.

Étapes historiques



La Société des Nations adopte la Déclaration de Genève, premier texte international sur les droits de l'enfant

1924



L'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) devient une organisation internationale permanente

1953



Le Canada ratifie la Convention relative aux droits de l'enfant

1991

1948

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que « la maternité et l'enfance ont droit à une aide spéciale »



1989

La Convention relative aux droits de l'enfant est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies



2019

Le 20 novembre, journée internationale de l'enfance, marque le 30e anniversaire de la CDE, traité de protection des droits de la personne le plus largement ratifié dans l'histoire de l'humanité

La Convention relative aux droits de l'enfant : à savoir

Principes directeurs

1. L'intérêt supérieur de l'enfant
2. Le droit à la survie et au développement
3. Le droit à la non-discrimination
4. Le droit à la participation



La Convention donne une vue d'ensemble des conditions nécessaires pour améliorer le bien-être des enfants, précise ce à quoi les enfants ont droit, décrit les rôles et responsabilités de chacun, et énonce les principes qui devraient guider toutes les actions liées aux enfants. C'est le premier texte international juridiquement contraignant consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant. Elle est complétée par trois protocoles facultatifs et sa mise en œuvre est surveillée par le Comité des droits de l'enfant.



LE JEU VIDÉO

« **Détective en mission pour les droits de l'enfant** »

Le projet

Dans le cadre du 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Bureau international des droits des enfants a développé un jeu vidéo éducatif destiné aux enfants de 7 à 11 ans portant sur leurs droits, en partenariat avec l'école Polytechnique de Montréal, l'école supérieure des Arts et Métiers ParisTech et les écoles primaires montréalaises de Sainte-Cécile et de Saint-Fabien.

La participation des enfants



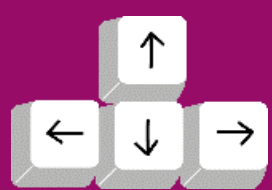
Les enfants des deux classes primaires ont été impliqués à différentes étapes de la conception, du développement et de la promotion du jeu.



Concept

« Détective en mission pour les droits de l'enfant » est un jeu d'enquêtes. Il met en scène différentes situations de la vie quotidienne où les droits de l'enfant sont brimés. À travers le jeu, les enfants s'initient aux différents articles de la Convention relative aux droits de l'enfant et surtout, choisissent l'action qui leur permet de devenir des défenseurs de leurs droits !

Comment jouer ?



Bouger
pour se déplacer
dans le jeu

ESPACE

Interagir
avec les objets qui changent de couleur en s'approchant (ex. ouvrir la porte, etc.)

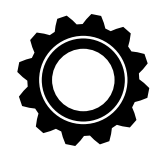


Inventaire
pour avoir accès à
l'inventaire de ses
indices accumulés

Chaque niveau se déroule en 3 phases



Phase d'investigation : la joueuse ou le joueur doit trouver les indices qui lui permettent d'identifier la situation dans laquelle les droits de l'enfant ne sont pas respectés.



Phase de réflexion : la joueuse ou le joueur associe la situation identifiée lors de phase d'investigation, aux articles de la Convention relative aux droits de l'enfant



Phase de solution : la joueuse ou le joueur choisit l'action à réaliser pour un meilleur respect des droits de l'enfant. La meilleure action tient compte des indices fournis et vise à modifier la situation qui ne respecte pas les droits de l'enfant. Cela passe habituellement par des échanges et des interactions entre les élèves et un adulte. Selon la réponse donnée, la joueuse ou le joueur obtient un trophée en or, en argent ou en bronze. Le but du jeu est d'être le champion ou la championne toutes catégories des droits de l'enfant en collectionnant les 5 trophées dorés.

Lorsque l'on revient au tableau principal, on peut voir un exemplaire de la Convention des droits de l'enfant sur le bureau. À l'intérieur se trouvent tous les articles de la Convention vus pendant le jeu. Pour ajouter les articles manquants et compléter la Convention, il faut ramasser les parchemins cachés dans les différents niveaux. Si la joueuse ou le joueur s'aperçoit qu'il lui manque des parchemins, elle ou il peut retourner jouer pour amasser tous les articles et avoir la Convention des droits de l'enfant au complet !

À noter : La joueuse ou le joueur doit avoir récolté tous les indices pour passer de la phase d'investigation à la phase de réflexion. Au cours du jeu, on peut toujours appuyer sur la touche [i] qui nous permet d'avoir accès à l'inventaire des indices trouvés dans le niveau.

...et se compose de 5 niveaux



Niveau 1 : Vestiaires du gymnase de l'école

L'amie de détective Pinpin désire intégrer l'équipe de soccer, mais il n'y a qu'une équipe de garçon, et les filles n'y sont pas admises.

Les indices réfèrent à ces 3 droits :

- **Le droit à la non-discrimination**, qui implique d'offrir la même chance aux filles qu'aux garçons. Avoir une équipe uniquement masculine ne brime pas en soi ce droit, c'est plutôt le fait qu'il n'y ait pas une alternative pour les filles qui pose problème.
- En tenant la réunion d'inscription pour l'équipe masculine de soccer à 11 heures un jour d'école, les entraîneurs compromettent la chance des garçons de participer à l'activité, brimant donc leur **droit aux loisirs**, et écartent les filles, brimant leurs droits aux loisirs et à la non-discrimination.
- En initiant une pétition pour permettre aux filles de faire partie de l'équipe de soccer, les élèves de l'école mettent en œuvre leur **droit à participer aux décisions qui les concernent**.

Niveau 2 : Chambre d'un ami de Pinpin

L'ami de Détective Pinpin voudrait participer à un voyage scolaire à Québec, mais aucun transport adapté n'est prévu et sa chaise roulante est brisée. N'ayant pas les moyens de la faire réparer à la suite de l'arrêt du programme de subventions du gouvernement, il ne peut participer au voyage et doit rester chez lui.

Les indices réfèrent à ces 3 droits :

- À l'aide de son chien-robot, Détective Pinpin retourne dans le passé et découvre que la chaise roulante fonctionnait bien avant. En ne la faisant pas réparer, on brime le droit de son ami à **se développer et à avoir une vie enrichissante**.
- En n'offrant pas un service de transport adapté pour le voyage à Québec, on ne respecte pas le **droit à une attention spéciale** pour les enfants vivant avec un handicap.
- En arrêtant son programme de subventions pour l'achat de chaise roulante, le gouvernement ne respecte pas le droit des enfants à **recevoir une aide lorsque leurs besoins ne sont pas comblés**.

Niveau 3 : Musée

L'amie de Détective Pinpin ne veut plus aller en classe parce que son professeur a ridiculisé ses croyances religieuses.

Les indices réfèrent à ces 3 droits :

- Une toile représentant toutes les religions a été vandalisée, ne respectant pas le **droit à la non-discrimination peu importe sa religion ou ses croyances**.
- À l'aide du code, Pinpin découvre un bloc de pierre massif représentant une fille qui a les oreilles et la bouche cachées. Elle ne peut ni parler, ni entendre. Ce personnage nous rappelle l'amie de Pinpin qui ne peut exprimer son malaise devant son professeur et voit son **droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion** non respecté.
- Dans la section du musée sur l'école, il y a une affiche qui incite à des valeurs contraires au **droit de l'enfant à une éducation respectueuse et épanouissante**.

À noter : Pour avancer dans ce niveau, Détective Pinpin devra sûrement recourir à son inventaire pour mieux visualiser et comprendre les indices trouvés.



Niveau 4 : Bureau de la grande sœur du détective, Arya

La sœur de Détective Pinpin, âgée de 17 ans, est intimidée sur les réseaux sociaux et n'en a pas parlé à sa famille.

Les indices réfèrent à ces 4 droits :

- À l'aide de son chien-robot, Détective Pinpin retourne dans le passé et voit une affiche où il est écrit : « je ne suis plus une enfant ». Pourtant, à 17 ans, Arya est toujours une enfant comme défini par le premier article de la Convention des droits de l'enfant qui stipule que toute personne âgée de moins de 18 ans est considérée comme un enfant.
- Après avoir déverrouillé le cellulaire de sa sœur, Pinpin s'aperçoit qu'elle reçoit beaucoup de messages d'intimidation, ce qui ne respecte pas son **droit à être protégée contre toutes les formes de violence physique ou morale ou de mauvais traitements**, ce qui inclut l'intimidation.
- Le profil d'Arya sur un réseau social est public, ce qui ne respecte pas son **droit à la protection de sa vie privée**.
- Arya a même changé son nom de famille pour ne pas se faire reconnaître, cela va à l'encontre de son **droit à la protection de leur identité, de leur nom et de leurs liens familiaux**.

Niveau 5 : Salle de cours

Après avoir organisé une grève pour réclamer moins de devoirs, le conseil de classe est dissout par la direction de l'école. Est-ce que la grève est une raison pour dissoudre le conseil de classe ? Est-ce que les enfants ont le droit de réclamer moins de devoirs ? Est-ce que les professeurs, afin de respecter les droits de l'enfant, doivent les écouter à tout moment ? Cette enquête pose beaucoup de questions et est plus difficile...

Les indices réfèrent à ces 4 droits :

- La professeure a mis la Convention des droits de l'enfant au bac de recyclage. Cela ne respecte pas le devoir des parents, des professeurs et des gouvernements de diffuser les **droits de l'enfant et de tout mettre en œuvre pour aider les enfants à comprendre leurs droits et à les défendre**.
- Les enfants doivent recopier « Je ne dois pas faire la grève ». Les adultes doivent plutôt veiller à ce que les droits de l'enfant soient respectés et permettre que les enfants puissent pleinement les exercer, autrement dit, le **droit des enfants à l'exercice de leurs droits**. Faciliter l'exercice de leurs droits ne veut pas dire ne pas discuter ou remettre en cause certaines actions des enfants, mais le faire en respectant leur droit.
- Après avoir trouvé le code qui permet de recharger les piles du chien-robot et d'aller dans le passé, on voit que les élèves avaient 9 devoirs différents à remettre le même jour. On peut se demander si cette charge de devoirs a été pensée en prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Les élèves, face à la charge de travail, ont décidé de s'unir et de faire grève pour dénoncer la quantité de devoirs, exerçant leur **droit de s'associer entre eux, de faire des groupes**.

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non-gouvernementale agissant pour les droits de l'enfant depuis 25 ans, dans 45 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable, nous oeuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles. L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions.

Contact : info@ibcr.org - (514) 932 7656 - 805, rue Villeray, Montréal, Québec, H2R 1J4